

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 1^{er} octobre 2015 à 9 h 30
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Denis Coderre, président
M. Marc Demers, vice-président

M. Stéphane Boyer	M. Gilbert Dumas
M. Pierre Charron	M. Normand Dyotte
Mme Marie Cinq-Mars	M. Bernard Gagnon
Mme Catherine Clément-Talbot	Mme Manon Gauthier
M. Martin Dampousse	Mme Andrée Hénault
M. Claude Dauphin	M. Paul Larocque
M. Gilles Deguire	M. Lionel Perez
M. Alain Dépatie	Mme Chantal Rouleau
Mme Chantal Deschamps	M. Philippe Roy
M. Pierre Desrochers	M. Aref Salem
M. Alan DeSousa	M. Peter F. Trent

N'ONT PU ASSISTER

M. Jean Martel, M. Guy Pilon*, M. Jean-Marc Robitaille* et Mme Caroline St-Hilaire*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 24 septembre 2015 et l'avis public a été donné le 28 septembre 2015.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 9 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

M. Desrochers quitte.

CC15-030

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : M. Normand Dyotte

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.



CC15-031 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 JUIN 2015

PROPOSÉ PAR : M. Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2015.

CC15-032 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-156 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE15-194 adoptée à sa séance du 17 septembre 2015,

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : M. Aref Salem

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

La modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA 2015-130 de son conseil d'administration concernant le projet d'acquisition de terrains et de services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, et

L'emprunt de vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-156 de la Société de transport de Montréal afin de financer l'acquisition de terrains et de services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu.

CC15-033 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-158 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE15-195 adoptée à sa séance du 17 septembre 2015,

PROPOSÉ PAR : M. Martin Damphousse

APPUYÉ PAR : M. Gilles Deguire

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

La modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA 2015-214 de son conseil d'administration concernant le projet de rénovation de l'édifice du 2000 Berri, et

.../3



CC15-033
suite

L'emprunt de trente et un millions deux cent trente-neuf mille dollars (31 239 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-158 de la Société de transport de Montréal afin de financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri.

Commentaires des membres du Conseil

- M. Larocque fait part de son insatisfaction à l'égard de la décision de l'Office national de l'énergie autorisant la mise en service de l'oléoduc 9B de Enbridge et fait inscrire au procès-verbal son désaccord avec la position exprimée par la Communauté à ce sujet.

Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 9 juin et le 6 août 2015.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 30.

Les résolutions numéros CC15-030 à CC15-033 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Guy Pilon, M. Jean-Marc Robitaille et Mme Caroline St-Hilaire ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2015

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
Mme Lorraine Caron Citoyens au courant	Tests hydrostatiques sur la canalisation 9b de Enbridge <i>Dépôt des communications entre l'organisme et l'Office national de l'énergie ainsi qu'au président de la Communauté entre le 24 juillet et le 29 septembre 2015.</i>
M. Christian Foisy Citoyen de Saint-Lazare	Office national de l'énergie
M. Serge Dion Citoyen de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Environnement et eau potable
M. Bruce Walker STOP	L'application du règlement numéro 2008-47 sur les eaux usées <i>Dépôt d'une lettre du 14 juillet 2015 de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, lui transmettant les listes des contrevenants aux règlements numéros 2001-10 et 2008-47 pour l'année 2014.</i>
Mme Isabelle Neveu Citoyenne de Montréal	Le règlement d'emprunt numéro R-156 de la Société de transport de Montréal
M. Vincent Marchione Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal	Projet de terminal de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal (CIAM) à Montréal-Est
Mme Elizabeth Ménard CAMT – Relève agricole	Les plans de développement de la zone agricole (PDZA)